

Charente

ATTESTATION DE LA QUALITE D'ARTISAN

Le président de la Chambre de Métiers et de L'artisanat de la Charente

Vu le décret N° 98-247 du 2 avril 1998 relatif à la qualification artisanale et au Répertoire des Métiers,

200

Vu les justificatifs présentés par l'intéressé,

Confère la **QUALITE D'ARTISAN** pour le métier de

ELECTRICIEN

à M RIFAI TAREK

Né le 30/06/1982 à LA ROCHEFOUCAULD (16)

Chef d'entreprise immatriculé(e) au Répertoire des Métiers sous le No 751343773 RM 16.

En foi de quoi lui délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à ANGOULEME, le 11/05/2012

Le Titulaire

Cachet de la Chambre

Le président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat



Str.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DÉPARTEMENTALE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA CHARENTE

Siège: 68 avenue Gambetta - 16021 Angoulême Cedex - Tél : 05 45 90 47 00 - Télécopie : 05 45 90 47 29 Internet : www.cma-charente.fr - Courriel : cma16@cma-charente.fr

Décret n° 2004 - 1164 du 2 novembre 2004 - Siret : 181 600 040 00016 - APE 9411 Z